

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaines départementaux - Partenariat de recherche portant sur les coupes de taillis et les chiroptères en forêt publique des Bouches-du-Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En 2018-19, l'Office national des forêts (ONF) a travaillé sur le plan d'aménagement des domaines départementaux du Nord Sainte-Victoire.

A cette occasion, l'ONF s'est rendu compte que les documents de planification forestière et les coupes prévues pouvaient avoir un impact dommageable sur des espèces vulnérables, notamment sur la compagnie de Petit Rhinolophe, espèce rare et en danger de chiroptères (chauve-souris) à l'échelle du bassin méditerranéen réfugiée dans un bâtiment patrimonial du domaine de Nord Sainte-Victoire, l'un de ses derniers gîtes connus.

En effet, les chênaies vertes et pubescentes en région méditerranéenne font le plus souvent l'objet d'une gestion par coupe de taillis (méthode traditionnelle utilisant la capacité des arbres à "repousser" quand on les coupe, générant de nouveaux brins à partir des souches existantes) . Cette sylviculture ne nécessitant ni investissement ni travaux de régénération, elle permet d'assurer un renouvellement par rejets dans un contexte où la régénération par semis est quasiment inexistante pour les chênaies en station peu fertile. Cette méthode est moins productive quand les arbres vieillissent (70-80 ans). Or, si, d'un point de vue gestion forestière, ce jeune âge d'exploitabilité est intéressant il est moins favorable à l'apparition en grand nombre des micro-habitats pouvant servir de gîtes aux chiroptères et notamment au petit rhinolophe.

L'abandon des pratiques rurales traditionnelles depuis les années 1960 explique le déclin quasi-irréversible des rhinolophes européens dans certaines régions. Cette espèce fait donc l'objet d'une attention toute particulière au niveau européen. Elle est très présente dans le domaine départemental de Nord Sainte-Victoire où une colonie a trouvé refuge dans les bâtiments patrimoniaux.

Des préconisations inspirées des recommandations en faveur de la biodiversité forestières sont mises en œuvre sur certaines parcelles, en fonction des enjeux paysagers ou écologiques et visent à apporter une certaine hétérogénéité au sein des taillis.

Cette problématique n'est d'ailleurs pas limitée aux seuls terrains départementaux, mais concerne également tous les terrains publics et privés en nature de bois et forêts du secteur du Concors (versant nord de Sainte-Victoire).

L'ONF a donc sollicité le Département pour mener une étude de 3 ans pour définir des préconisations de gestion sylvicoles adaptées aux chiroptères et notamment au petit rhinolophe.

L'ONF prend en charge la moitié de l'étude, le reste d'un montant de 54 850 euros environ est sollicité en subvention, soit 18 200 euros environ par an pendant 3 ans.

Cette présente convention a pour objet de définir les modalités de subvention de l'ONF par le Département afin de travailler sur l'impact des coupes forestières prévues dans les plans d'aménagement et tout document de programmation sylvicole sur les chiroptères. La finalité est de disposer de préconisations de gestion qui permettent un renouvellement par rejet des chênaies vertes et pubescentes tout en améliorant ses capacités d'accueil pour les chiroptères, aussi bien en termes de gîte que de chasse dans les houppiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL